

Proposition de don de collections

Vous souhaitez faire un don ?

La Contemporaine accepte les dons gratuits de particuliers ou d'institutions. Elle se réserve cependant la possibilité de sélectionner les documents qui lui sont proposés et de ne retenir que les documents compatibles avec sa politique documentaire et absents de ses collections, ou de refuser les documents en mauvais état.

Dix documents d'archives, livres, revues, dessins, estampes, peintures ou objets au plus, ou bien vingt affiches ou photographies au plus, ou bien un ensemble de vingt documents variés au plus, peuvent être remis avec ce formulaire ou envoyés par voie postale à la Contemporaine. Les photocopies de documents ne sont pas acceptées.

Afin de pouvoir répondre à votre proposition, nous vous invitons à remplir le présent formulaire.

Pour les dons d'un volume supérieur, les donateurs sont invités à contacter la Contemporaine via le formulaire : <https://www.lacontemporaine.fr/fr/contact/>.

M./Mme
demeurant
tél.
mél.

- ☐ certifie avoir la pleine propriété des documents ci-dessous et dégage entièrement la responsabilité de la Contemporaine dans le cas où un tiers viendrait à revendiquer la propriété des documents ;
- ☐ souhaite faire don à la Contemporaine, pour consultation publique en salle de lecture, selon les règles en vigueur dans l'établissement et sous réserve des dispositions prévues par la loi pour le respect de la vie privée (article 9 du code civil), des documents en annexe.

Si vous êtes l'auteur ou l'ayant-droit de tout ou partie des documents, vous acceptez gracieusement pour ces documents (en cas d'accord, merci de cocher les cases concernées) :

- ☐ d'accorder à la Contemporaine une autorisation permanente pour toute opération sur ces documents permettant d'en assurer la conservation et la consultation publique (par exemple opérations de restauration, de reproduction, y compris numérique, et de transformation des fichiers informatiques si besoin) ;
- ☐ d'accorder à la Contemporaine une autorisation permanente d'utilisation de ces documents dans un contexte non-commercial, pour ses besoins internes et externes en communication et valorisation. Cela concerne notamment leur utilisation dans le cadre d'une exposition gratuite, d'une publication imprimée gratuite (comme son *Journal de la Contemporaine*), d'une publication en ligne gratuite (son site web, ses réseaux sociaux et sa bibliothèque numérique l'Argonnaute), d'une production audiovisuelle ou multimédia gratuite ;
- ☐ d'accorder à la Contemporaine une autorisation permanente d'utilisation de ces documents dans un contexte commercial pour ses besoins internes et externes en communication et valorisation. Cela concerne notamment leur utilisation dans le cadre d'une exposition payante, d'une publication imprimée payante (comme ses catalogues d'exposition ou sa revue *Matériaux pour l'histoire de notre temps*), d'une publication en ligne payante, d'une production audiovisuelle ou multimédia payante ;
- ☐ d'autoriser la Contemporaine à répondre favorablement à d'éventuelles demandes de prêts pour des expositions non produites par elle (ces prêts se feront dans le respect des règles en vigueur) ;
- ☐ d'autoriser la Contemporaine à procéder à la numérisation des documents donnés, dans le cadre des dispositions prévues par la loi pour le respect de la vie privée (article 9 du code civil), en percevant des frais techniques de reproduction des œuvres, selon l'usage en vigueur dans l'institution, dans le cas d'éventuelles demandes, par des tiers, de reproductions de documents issus de ce don, à des fins privées, pédagogiques ou publiques (dans le cas d'un usage public susceptible de donner droit à rémunération au titre des droits d'auteur, j'accepte que la Contemporaine transmette mes coordonnées ou celle de la société gestionnaire que j'ai choisie aux demandeurs des reproductions ; indiquer la société de gestion des droits ou le moyen par lequel je souhaite être contacté :).

En cas de refus de la proposition de don,

- ☐ vous vous engagez à récupérer à vos frais, dans un délai de deux mois, tout ou partie des documents que la Contemporaine déciderait de ne pas conserver ;
- ☐ vous autorisez la Contemporaine à se défaire des documents non retenus, en les réorientant vers d'autres établissements ou en les éliminant.

En l'absence de case cochée, ou après un délai de deux mois, la Contemporaine considérera qu'elle peut procéder à l'élimination.

Date, lieu, signature du donateur,

Indiquer ici tout renseignement permettant d'identifier les éléments déposés, y compris ses ayants-droits le cas échéant	À remplir par la Contemporaine			
	Type	Secteur	Accepté	Refusé
1-				
2-				
3-				
4-				
5-				
6-				
7-				
8-				
9-				
10-				
11-				
12-				
13-				
14-				
15-				
16-				
18-				
19-				
20-				